

Cahier des Charges

Août 2016

Die Stockemgärten

Synthèse à l'usage des acquéreurs



ARCHITEKT

crahay & jamaigne

BAUFIRMA



1	CONTACTS	4
2	GÉNÉRALITÉS.....	5
2.1	ADMINISTRATION.....	5
2.2	RACCORDEMENTS.....	5
2.3	DEDUCTION OU MODIFICATION DE POSTES	5
3	SITUATION ET DESCRIPTION DU PROJET.....	6
4	CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE.....	6
5	STABILITE	6
6	VENTE ET CONTRAT.....	7
7	GERANCE.....	7
8	GROS ŒUVRE	7
8.1	DEMOLITION.....	7
8.2	TERRASSEMENTS.....	7
8.3	FONDATIONS	8
8.4	ÉTANCHEITE	8
8.5	EGOUTTAGE.....	8
8.6	GAINAGE D'ALIMENTATION.....	8
8.7	VENTILATION DES LOCAUX ENTERRES.....	8
9	COMPOSITION DES PLANCHERS.....	8
9.1	PLANCHERS EN BETON	8
9.2	ESCALIERS EN BETON.....	8
9.3	DALLAGE EXTERIEUR PIETONS	8
9.4	ISOLATION	9
9.5	CHAPE DE POSE.....	9
9.6	RETEMENTS DE SOL.....	9
9.7	FINITIONS DES PLAFONDS INTERIEURS.....	10
9.8	FINITIONS DES PLAFONDS EXTERIEURS.....	10
10	COMPOSITION DES MURS	11
10.1	MURS EXTERIEURS	11
10.2	MURS INTERIEURS.....	12
10.3	FINITIONS MURALES	12
11	COMPOSITION DE TOITURE.....	13
11.1	TOITURE PLATE.....	13
11.2	ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DE TOITURE.....	13
12	MENUISERIES EXTERIEURES	14
12.1	PVC	14
12.2	BOIS.....	14
12.3	ALUMINIUM.....	15
12.4	SEUILS ET TABLETTES	15
12.5	OPTION : STORE ELECTRIQUE EXTERIEUR VERTICAL	15
12.6	LETTRAGE	16
13	CHAUFFAGE.....	16
13.1	SYSTEME DE CHAUFFAGE.....	16
13.2	TEMPERATURES.....	16

13.3	THERMOSTAT	16
13.4	DIVERS	16
13.5	OPTION : CHAUFFAGE SOL	17
14	SANITAIRES	17
14.1	DISTRIBUTION ET PRODUCTION D'EAU	17
14.2	APPAREILS SANITAIRES.....	17
14.3	CAISSON POUR WC SUSPENDU	18
14.4	ALIMENTATIONS ET DECHARGES	18
15	ELECTRICITE.....	18
15.1	TUBAGES	18
15.2	EQUIPEMENTS DES ENTITES PRIVATIVES.....	18
15.3	APPAREILS D'ECLAIRAGE DES COMMUNS	19
15.4	APPAREILS DE SECURITE	19
15.5	VIDEO PARLOPHONE	20
15.6	CLAVIER A CODE.....	20
15.7	SONNETTES	20
15.8	DIVERS	20
16	MENUISERIES INTERIEURES	21
16.1	PORTES RF	21
16.2	PORTES INTERIEURES	21
16.3	OPTION : CUISINE EQUIPEE.....	22
16.4	BOITES AUX LETTRES.....	22
17	TERRASSES ET COURSIVES.....	22
17.1	RETELEMENTS.....	22
17.2	OPTION : TERRASSES EN TOITURE.....	22
18	FERRONNERIE.....	23
18.1	AUVENT	23
18.2	GARDE-CORPS ACIER	23
19	ASCENSEUR.....	24
20	VENTILATION	24
20.1	SYSTEME DE VENTILATION TYPE C	24
20.2	OPTION : SYSTEME DE VENTILATION TYPE D (VMC)	25
21	ABORDS ET PARKING	25
21.1	RETELEMENTS EXTERIEURS.....	25
21.2	PLANTATIONS.....	26
21.3	CLOTURES	26
21.4	PARKING INTERIEURS	26
21.5	PARKING EXTERIEURS	26
21.6	RANGE VELOS	26
21.7	BORNE INCENDIE	27
21.8	TOTEM.....	27
22	NETTOYAGE.....	27
23	PARTICULARITES.....	28

23.1	PRESTATIONS PREVUES	28
23.2	ENTREPRISES RESERVEES.....	28
23.3	CONTRAT	28
23.4	COTATION DES PLANS	28
23.5	GARANTIES	28
23.6	CONVENTIONS.....	29
23.7	MODIFICATIONS TECHNIQUES.....	29

1 CONTACTS

INFORMATION ET VENTE:



Adresse:

**PIERRE & NATURE
LUXEMBOURG S.A.**
Duarrefstrooss, 4
L-9990 WEISWAMPACH

Contact:

**Mme Romy Ledent
Mr Brice Rodheudt**
Tel. : +32 80 77 16 65
e-mail: commercial@piernat.com
www.piernat.com

Heures d'ouverture: lundi – vendredi : 8h-12h30 et 14h-17h

ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION :



Adresse:

ELSEN et FILS S.A.
Lehmkaul, 41
B-4770 HEPPENBACH

Contact:

Mr René Niessen
Tel. : +32 80 34 91 26
e-mail: rene.niessen@elsenag.com
www.elsenag.com

Heures d'ouverture: lundi – vendredi : 8h-12h et 13h-18h

ARCHITECTE:

crahay & jamaigne
architectes

Adresse:

CRAHAY & JAMAIGNE
Rue de la Tannerie 1
B-4960 MALMEDY

Contact:

Mr Jean-François Crahay
Tel. : +32 80 67 22 03
e-mail: architectes@crahayjamaigne.com
www.crahayjamaigne.com

Heures d'ouverture: lundi – vendredi : 8h-12h et 13h-17h

SOUS-TRAITANTS:

A définir

2 GÉNÉRALITÉS

2.1 Administration

Le présent document a été spécialement rédigé à l'attention des acquéreurs. Il a pour but de décrire de manière succincte la livraison et l'installation des divers éléments qui sont mis en œuvre au cours de la réalisation du bâtiment.

L'architecte et le promoteur se réservent le droit de modifier certains éléments pendant les travaux de construction lorsque ceci est dans l'intérêt général et que la qualité, après la modification, correspond au moins à la qualité décrite dans le présent document.

L'attention est attirée sur le fait qu'en cas de contradictions, les plans d'exécution de l'architecte et de l'ingénieur, de même que les réglementations en vigueur (services incendie, règlements nationaux et communaux, etc.) et de l'urbanisme sont prioritaires par rapport à ce document. On rappellera que les brochures, les plans de présentation, le site web, le panneau de chantier ainsi que toute autre publicité ont uniquement un but d'information et ne sont pas contractuels.

2.2 Raccordements

Les canalisations, appareils et compteurs, qui sont la propriété des sociétés de distribution, ne sont pas compris dans le volume de vente. Les frais d'abonnement et de raccordement des entités privatives et des communs pour le téléphone, la télédistribution, l'eau, l'électricité, l'égout et le gaz sont à la charge de l'acquéreur ou du syndicat des copropriétaires, en sus du prix qui est mentionné dans le contrat de vente.

Les frais d'installation et de raccordement général de l'immeuble aux réseaux publics ne sont pas compris. Ces frais (eau, électricité, télédistribution, téléphone, égout, gaz, etc...) sont à la charge de l'acquéreur ou du syndicat des copropriétaires, en sus du prix qui est mentionné dans le contrat de vente et seront facturés à prix coutant au prorata du nombre d'entités. A titre d'information, ces frais de raccordement s'élèvent à **+/- 3.000 € HTVA** par entité. Il s'agit d'une estimation non-contractuelle basée sur nos précédents projets et qui peut évoluer en fonction des prix du marché.

2.3 Déduction ou modification de postes

En cas de déduction d'un poste après accord du promoteur, 15% du montant HTVA du poste correspondant sont dus à ce dernier. En effet, l'entrepreneur ainsi que ses sous-traitants bénéficient d'économies d'échelle lorsqu'ils travaillent dans tous les appartements d'une résidence. De plus, il est plus aisé pour l'entrepreneur de coordonner ses propres sous-traitants plutôt que des fournisseurs externes.

En cas de modification de postes ci-dessous, les acquéreurs recevront préalablement pour accord un décompte précis.

3 SITUATION ET DESCRIPTION DU PROJET

Situation : Stockem 53a à B-4700 EUPEN

Références cadastrales : Division 2 - Section G - Parcelles n° 186 B, C, E, F, G, H, M, N, P, R, S, T

Date du permis de bâtir : 15/02/2015

Composition de la résidence :

SOUS-SOL :

21 caves privatives

25 emplacements de parking intérieurs

2 box garage

REZ DE CHAUSSEE :

7 entités privatives (appartements)

15 emplacements de parking extérieurs

- 3 emplacements de parking visiteurs

- 12 emplacements de parking privatifs

ETAGE 1 :

8 entités privatives (appartements)

ETAGE 2 :

5 entités privatives (appartements)

4 CERTIFICAT DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Une étude de faisabilité a été réalisée par la société Ureprom sa, Rue Jean-Baptiste Determe 27, L-9647 Sonlez.

Sur base de cette étude, les certificats de performance énergétique seront établis par la région wallonne, une fois que l'immeuble sera terminé.

5 STABILITE

Une étude de stabilité complète de l'ensemble de la construction a été réalisée afin de procéder au calcul de tous les ouvrages ou parties d'ouvrage dont le rôle dans la stabilité au sens large ou la particularité rend l'étude nécessaire. Cette étude a été réalisée par le **Bureau d'Etudes LEMAIRE sa**.

Coordonnées :

404, Route du Condroz

B-4031 LIEGE

Tel: + 32 (0) 4 366 60 40

Fax: + 32 (0) 4 366 60 41

info@belemaire.be

Ingénieur responsable du dossier : Mr Olivier de Landsheere

6 VENTE ET CONTRAT

La présente description fait partie intégrante du contrat d'achat. Toute modification des plans et/ou du cahier des charges demandée par l'acquéreur doit être communiquée séparément avant l'exécution concrète et faire l'objet d'une demande écrite au promoteur.

Le forfait des frais de construction couvre notamment :

- Les frais du permis de construire
- Les frais de rétablissement des chaussées et trottoirs

Les acquéreurs seront informés en temps utile de manière à pouvoir opérer leur choix concernant les équipements suivants des entités :

- Electricité
- Installations sanitaires
- Emplacement des corps de chauffe
- Menuiseries intérieures (portes)
- Revêtements de sol et faïences murales
- Autres options éventuelles

Les équipements peuvent être uniquement sélectionnés auprès de sociétés définies par le promoteur.

7 GERANCE

Dans le mois précédent la réception provisoire de la première entité privative, le promoteur organisera une assemblée générale extraordinaire des copropriétaires à sa charge. A cette occasion, l'assemblée désignera une gérance afin de veiller au bon entretien de l'immeuble. Elle réglera notamment les frais communs à charge des copropriétaires en proportion de leurs millièmes de propriété dans les parties communes.

Les consommations d'énergie (chauffage, électricité, etc...) seront à charge des acquéreurs et du syndicat des copropriétaires dès la première mise en fonctionnement des installations.

8 GROS ŒUVRE

8.1 Démolition

Démolition de l'ensemble du site et évacuation des déchets (bâtiments existants et éléments d'accompagnement, végétation et tout autre objet encombrant).

8.2 Terrassements

Blindages, renforts, et soutènements provisoires.

Terrassements et tranchées nécessaires jusqu'aux niveaux définis par l'architecte et l'ingénieur.

Déblais de la bonne terre et fouilles.

Evacuation des terres excédentaires.

Remblais de pré-nivellement et nivellement des abords.

8.3 Fondations

Mise en place de la boucle de terre.

Béton de fondations et dalles sur sol en béton armé selon les prescriptions de stabilité.

Semelles et plots d'ancrages.

8.4 Etanchéité

Membrane en polyéthylène souple (barrière contre l'humidité ascensionnelle).

Drain périphérique en pied de mur + empierrement drainant.

Protection des maçonneries contre terre.

8.5 Egouttage

Tuyauteries et raccords en PVC.

Canalisations enterrées et non enterrées en PVC.

Chambres de visite simples (selon nécessité).

Chambre de visite double.

Chambre de visite filtrante pour citerne à eau de pluie.

Appareils récepteurs d'eau intérieurs et extérieurs.

Citerne à eau de pluie d'une capacité de 20.000 litres.

Raccordement au réseau d'égout existant.

Pompe de relevage, si profondeur égout insuffisante.

8.6 Gainage d'alimentation

Gaines d'alimentation en eau, électricité, gaz, téléphone, etc... (sur terrain privé).

8.7 Ventilation des locaux enterrés

Ventilation des caves et du local des compteurs gaz.

Tuyaux en PVC maçonnés dont chaque extrémité est arasée à la face finie du mur.

9 COMPOSITION DES PLANCHERS

9.1 Planchers en béton

Dalles coulées sur place, prédalles, poutres ou hourdis (selon stabilité).

Finition de la dalle du sous-sol : Béton lissé

9.2 Escaliers en béton

Escaliers préfabriqués (selon stabilité).

9.3 Dallage extérieur piétons

Pavés béton décoratifs posés sur gravier.

Concerne : zone entrée et zones communes au rez-de-chaussée selon plan

9.4 Isolation

9.4.1 *Isolation thermique*

Chape isolante polyuréthane projeté, épaisseur 10 cm
Concerne : Rez-de-chaussée (entités privatives)

Chape isolante polyuréthane projeté, épaisseur 5 cm
Concerne : Premier étage (entités privatives)

Chape isolante polyuréthane projeté, épaisseur 8 cm
Concerne : Deuxième étage (entités privatives)

9.4.2 *Isolation phonique*

L'isolation phonique des planchers béton aux bruits d'impact est obtenue par l'interposition sous la chape (y compris remontées latérales périphériques) d'une natte isolante en mousse de polyéthylène à structure cellulaire fermée et réticulée par procédé physique sans adjuvant chimique. Le produit, à structure pyramidale, gardera ses qualités dans le temps et résistera aux pressions spécifiques au projet.

Type INSULIT 5+ (ou similaire).

Concerne : Étages 1 et 2

9.5 Chape de pose

Chape de pose d'une épaisseur de 8 cm.
Concerne : Appartements

9.6 Revêtements de sol

9.6.1 *Entités privatives*

9.6.1.1 Carrelage

Les revêtements de sol sont sélectionnés auprès du fournisseur indiqué par le promoteur.

Ce poste tiendra compte d'un prix de fourniture (prix de vente public HTVA) de **35,00 €/m²** pour le sol et **8,50 €/mct** pour les plinthes et sera ajusté lors du choix définitif.

Le prix de vente tient compte d'une pose type carrelages, dimensions 30 x 60 cm et plinthes assorties, et d'une mise en œuvre orthogonale par rapport aux murs. Pour tout autre type de pose et/ou de matériau, les acquéreurs recevront préalablement pour accord un décompte précis.

Concerne : Appartements (sauf chambres à coucher)

9.6.1.2 OPTION : Revêtement de sol dans les chambres à coucher

Le revêtement de sol dans les chambres à coucher est proposé en option et peut être réalisé par le promoteur sous les mêmes conditions que pour le point 9.6.1.1.

Veillez consulter la liste de prix des options à la fin de ce document pour connaître les budgets prévus.

9.6.2 Locaux communs

9.6.2.1 Carrelage Ascenseur

Carrelage grand format (30 x 60), modèle et ton choisi par l'architecte dans un souci général d'esthétique et en accord avec le standing de l'immeuble.

Ce poste tiendra compte d'un prix de fourniture (prix de vente public TVAC) de **35,00 €/m²** pour le carrelage.

Concerne : Ascenseur

9.7 Finitions des plafonds intérieurs

9.7.1 *Enduit de plâtre*

Enduit de plâtre finition lisse et prête pour le peintre (enduisage et ponçage ponctuel, application d'un primaire et peinture à charge de l'acquéreur).

Hauteur sous plafond approximative : 2,64 m

Concerne : tous les plafonds des entités privatives (hormis zone de faux-plafonds).

9.7.2 *Faux-plafonds*

Structure métallique type METALSTUD

Faux-plafonds en plaques de plâtre finition lisse et prête pour le peintre (enduisage et ponçage ponctuel, application d'un primaire et peinture à charge de l'acquéreur).

Hauteur sous faux-plafond approximative : 2,40 m

Concerne : suivant plan et en fonction du type de ventilation choisi.

9.8 Finitions des plafonds extérieurs

9.8.1 *Béton apparent*

Béton apparent

Concerne : plafond des coursives communes, des balcons et volume ascenseur

9.8.2 *Bardage bois*

Lattage bois et bardage bois en Dura patina (ou similaire).

Concerne : plafond de la terrasse 2A

9.8.3 *Panneaux décoratifs TRESPA (ou similaire)*

Panneaux en stratifié massif doté d'une surface décorative intégrée. Teinte à définir par l'architecte.

10 COMPOSITION DES MURS

10.1 Murs extérieurs

10.1.1 *Maçonneries*

Selon stabilité :

- Blocs béton de coffrage.
- Maçonneries bétonnées.
- Blocs béton périphériques d'une épaisseur de 39, 29, 19, ou 14 cm.
- Maçonnerie isolante.
- Voiles béton, prémurs, colonnes.

10.1.2 *Eléments métalliques*

Selon stabilité :

- Colonnes
- Poutres
- Cornières

10.1.3 *Cour anglaise*

Cour anglaise en polyester renforcé avec grille galvanisée.
Ensemble sans fenêtre.

10.1.4 *Isolation thermique*

10.1.4.1 Isolation des parements pierre

L'isolant est constitué de panneaux de polyuréthane d'une épaisseur de 12 cm.

10.1.4.2 Isolation des parements de bardage bois et panneaux décoratifs

Panneau isolant en polyuréthane d'une épaisseur de 14 cm.

10.1.5 *Parements de façade*

- Parement en pierre (ton à choisir par l'architecte)
Le parement a une épaisseur théorique de 22 cm maximum.
Les pierres proviennent d'une carrière régionale.
Concerne : suivant plans
- Bardage bois en « DURA patina » (ou similaire).
Concerne : suivant plans
- Panneaux en stratifié massif doté d'une surface décorative intégrée, ton à choisir par l'architecte.
Concerne : panneau à côté des portes d'entrée, numéros des étages
- Béton apparent
Concerne : volume ascenseur

10.2 Murs intérieurs

10.2.1 Maçonneries de caves

Blocs de béton lourd d'une épaisseur de 39, 29, 19 ou 14 cm.
Rejointoyage en montant.

10.2.2 Murs de séparation entre les entités – doubles murs

Murs doubles en blocs de béton lourds, épaisseur 14 cm.

10.2.3 Isolation des doubles murs

Isolation placée entre les blocs de béton et constituée de panneaux de laine minérale avec une épaisseur de 6 cm.

10.2.4 Maçonneries intérieures non portantes

Cloisons intérieures non portantes en blocs de plâtre de 5 cm ou 10 cm d'épaisseur, y compris jointement et lissage, finition prête pour le peintre (enduisage et ponçage ponctuel, application d'un primaire et peinture à charge de l'acquéreur).

10.3 Finitions murales

10.3.1 Maçonneries apparentes

Rejointoyage en montant de la maçonnerie apparente.
Concerne : Sous-sol

10.3.2 Béton brut

Mur en béton brut.
Concerne : Intérieur volume ascenseur

10.3.3 Enduit de plâtre

Enduit de plâtre finition lisse et prête pour le peintre (enduisage et ponçage ponctuel, application d'un primaire et peinture à charge de l'acquéreur).

Concerne : Entités privées

10.3.4 Faïences murales

Les faïences murales, prévues dans les salles de bain du sol au plafond, sont sélectionnées auprès du fournisseur indiqué par le promoteur.

Ce poste tiendra compte d'un prix de fourniture (prix de vente public HTVA) de **25,00 €/m²** et sera ajusté lors du choix définitif.

Le prix de vente tient compte d'une pose orthogonale par rapport aux murs. Pour tout autre type de pose et/ou de matériau, les acquéreurs recevront préalablement pour accord un décompte précis.

Réalisation d'un joint de dilatation vertical aux angles de rencontre entre cloisons de plâtre et maçonneries et obturation des joints de dilatation et de jonction avec les appareils sanitaires à l'aide de mastic silicone à élasticité permanente.

Concerne : Salles de bains des appartements

10.3.5 Peinture

10.3.5.1 Peinture sur colonnes

Application de deux couches de peinture acrylique aspect satiné.
Ton à déterminer par l'architecte.

Concerne : Colonnes du parking en sous-sol

10.3.5.2 OPTION : Peinture dans appartements

Un tasso et application de deux couches de peinture sur les murs ainsi qu'une couche de latex et deux couches de couleur blanche sur les plafonds peuvent être appliqués dans toutes les pièces des appartements.

Veillez consulter la liste de prix des options à la fin de ce document pour connaître les budgets prévus.

Concerne : Appartements

11 COMPOSITION DE TOITURE

11.1 Toiture plate

11.1.1 Dalles béton

Dalles coulées sur place, prédalles ou hourdis selon stabilité, y compris chape de pente.

11.1.2 Isolation

Isolation en polyuréthane rigide de 16 cm d'épaisseur.

Concerne : toitures plates sauf volume ascenseur et terrasse 2A

Isolation en polyuréthane rigide de 4 cm d'épaisseur.

Concerne : terrasses rez-de-chaussée

11.1.3 Membrane d'étanchéité

Etanchéité soudée.

Accessoires et évacuations des eaux de toitures.

11.2 Équipements et accessoires de toiture

11.2.1 Cheminées

Sorties en toiture des groupes de ventilation et des cheminées des chaudières.

Toutes les faces vues des sorties sont en roofing pient noir.

11.2.2 Accessoires et finitions divers

Couvre-mur en zinc
Couvre-mur en aluminium
Rives en aluminium
Tuyaux de descente en PVC
Retombée aluminium
Gargouille
Crépines synthétiques
Tous les raccords d'étanchéité

12 MENUISERIES EXTERIEURES

12.1 PVC

12.1.1 Châssis en PVC

Châssis en PVC.
Double vitrage isolant (minimum 1,1 w/m²K).
Ventilation intégrée dans la partie supérieure du châssis. Ouverture et fermeture manuelle.
Teinte extérieure : ton gris, nuance choisie par l'architecte.
Teinte intérieure : blanc
Sens d'ouverture selon plans (portes, oscillo-battants, ouvrant, fixes)
Quincailleries en PVC assorties, dans le ton des châssis.

Les portes d'entrées privatives sont munies d'une serrure à 3 points de fermeture avec cylindre à encastrer et sont équipées d'un joint coupe-vent en partie inférieure.
Un adhésif opalin sera appliqué sur le vitrage des portes d'entrée privatives.

Concerne : Tous les châssis

12.1.2 Porte d'entrée principale

Gâche électrique.
Ferme-porte automatique.
Tirant vertical en barre ronde inox déporté.

12.2 Bois

12.2.1 Structure balcons

Structure composée de montants et traverses en bois.

12.2.2 Bardage planches bois

Bardage « DURA patina » (ou similaire) teinte gris à choisir dans une palette de gris clair à gris moyen. Espace entre planches de 15 mm.
Traitement avec Hydrostop Woodprotection gris (ou similaire).

Concerne :

- Bardage vertical sur parois verticales: murs bardés de bois (y compris habillage intérieur et extérieur balcons)
- Bardage horizontal sur parois verticales (type 1) : Balcons bardés de bois (habillage intérieur et extérieur)
- Bardage horizontal sur parois verticales (type 2) : Habillage extérieur tranche
- Bardage planches bois : sous-face terrasse 2A

12.2.3 Panneaux décoratifs

Murs isolés bardés de panneaux décoratifs, baies dans bardage bois.

Panneaux type TRESPA (ou similaire) en stratifié massif avec une surface décorative intégrée.

Teinte gris (ton exacte à déterminer par l'architecte)

Concerne : Murs isolés bardés de panneaux décoratifs, baies dans bardage bois et ensemble ouvrant dévidoir.

12.3 Aluminium

12.3.1 Porte de garage

Porte sectionnelle isolée et partie fixe munie de panneaux en aluminium lisse.

Ton à choisir par l'architecte.

Système d'ouverture électrique et silencieux avec télécommande à distance.

Système de sécurité anti-relevage/anti-effraction.

Système de temporisation avec fermeture automatique.

Porte ouvrante avec remplissage en grille de ventilation.

Concerne: Porte principale entrée parking

12.3.2 Porte de garage box

Porte sectionnelle isolée et partie fixe munie de panneaux en aluminium lisse.

Ton à choisir par l'architecte.

Système d'ouverture électrique et silencieux avec télécommande à distance.

Système de sécurité anti-relevage/anti-effraction.

Système de temporisation avec fermeture automatique.

12.4 Seuils et tablettes

Seuils des portes d'entrées privatives R0 et fenêtres dans pierre : Pierre bleue

Seuils des portes et fenêtres en contact avec coursives béton R+1 et R+2 : inox

Seuils de fenêtres dans bardage bois : Aluminium, teinte RAL à déterminer par l'architecte

Tablettes intérieures : Pierre, type PERLATO APPIA

12.5 OPTION : Store électrique extérieur vertical

Store déroulable verticalement.

Caisson carré et rails verticaux ton gris (RAL à déterminer par l'architecte)

Toile solaire : micro perforée, opacité 90%, ton anthracite.

Commande via détecteur solaire et interrupteurs intérieurs
Veuillez consulter la liste de prix des options à la fin de ce document pour connaître les budgets prévus.

Concerne : Baies dans bardage bois exposées au sud et ouest (2A)

12.6 Lettrage

Lettrage adhésif avec nom de la résidence et numéro, à appliquer sur le panneau décoratif au-dessus de l'ensemble des boîtes aux lettres.

Lettrage adhésif avec étage et numéro des appartements, à appliquer sur le panneau décoratif vertical sur l'angle du début de chaque coursive.

13 CHAUFFAGE

13.1 Système de chauffage

La production de chauffage des entités privatives est assurée par des chaudières murales individuelles au gaz.

Les chaudières sont à condensation et équipée d'un échangeur direct (pas de boiler).

La diffusion de chaleur est assurée par des radiateurs type panneaux à ailettes pourvus d'un habillage latéral et supérieur de ton blanc et munis de vannes thermostatiques. L'emplacement de ces derniers sera choisi par les acquéreurs avec le promoteur avant leur pose.

13.2 Températures

La température théorique minimum qui doit être garantie dans les différents locaux, par une température extérieure de minimum -12°C, s'énonce comme suit :

- Hall d'entrée: 18°C ;
- Chambres : 20°C ;
- Living : 22°C ;
- Salle de bain : 24°C.

13.3 Thermostat

Un thermostat d'ambiance est placé dans le séjour de chaque entité privative.
Possibilité de réglage de température instantané ainsi que de programmations horaires.
Positionnement exact du thermostat à déterminer avec l'entrepreneur.

13.4 Divers

Des canalisations apparentes sont prévues aux plafonds du sous-sol
Les tuyauteries, robinetterie et accessoires sont adaptés à l'installation.

13.5 OPTION : Chauffage sol

Pour les appartements du rez-de-chaussée et du dernier étage il y a la possibilité de prévoir une installation de chauffage sol à la place de l'installation traditionnelle avec radiateurs.

Veillez consulter la liste de prix des options à la fin de ce document pour connaître les budgets prévus.

Concerne : appartements R0 et R+2

14 SANITAIRES

14.1 Distribution et production d'eau

14.1.1 Locaux communs

La production d'eau chaude sanitaire pour le local entretien est assurée par un chauffe-eau électrique d'une capacité de 10 litres.

14.1.2 Locaux privés

La production d'eau chaude sanitaire est assurée de manière instantanée par les chaudières murales individuelles au gaz.

L'installation comprend le réseau de distribution et d'évacuation des eaux à tous les appareils.

Réseau de raccordement à la citerne à eau de pluie pour l'utilisation des WC (sans comptage de la consommation).

14.2 Appareils sanitaires

14.2.1 Locaux communs

Placement d'un vidoir dans le local entretien, exclusivement prévu pour le nettoyage des communs.

14.2.2 Locaux privés

Un forfait budgétaire est prévu pour les appareils sanitaires. Ce forfait tiendra compte d'un prix de fourniture et sera ajusté lors du choix définitif.

Le forfait est de :

- Appartements 1 càc : **3.000,00 €** (prix de vente public HTVA)
- Appartements 2 càc et 3 càc avec une salle de bains : **4.000 €** (prix de vente public HTVA)
- Appartements 3 càc avec deux salles de bain : **6.000 €** (prix de vente public HTVA)

Le prix de vente de l'entité comprend une pose type pour les appareils. Pour tout autre type de pose, les acquéreurs recevront préalablement pour accord un décompte précis.

Les appareils sanitaires sont sélectionnés auprès du fournisseur indiqué par le promoteur.

14.3 Caisson pour WC suspendu

Tous les châssis des WC suspendus seront munis d'un caisson en structure bois et d'un panneau de finition prêt pour le peintre (enduisage ponctuel à charge de l'acquéreur).

14.4 Alimentations et décharges

Selon nécessité, les raccordements suivants sont prévus en attente :

- Lave-linge
- Séchoir
- Lave-vaisselle
- Evier de cuisine

Des canalisations apparentes sont prévues aux plafonds du sous-sol.

15 ELECTRICITE

15.1 Tubages

Installation encastrée (hormis au sous-sol).

15.2 Equipements des entités privatives

Tableau contenu dans un coffret réglementaire avec portillon à fermeture.

Les emplacements des prises de téléphone et de télédistribution, les interrupteurs, les prises de courant et les points lumineux sont à choisir par les acquéreurs et à indiquer à l'électricien.

Équipements par entités:

- 1 prise téléphone (en attente de raccordement à charge de l'acquéreur)
- 1 prise télédistribution (en attente de raccordement à charge de l'acquéreur)
- 1 système de vidéophone couleur / parlophone
- Prises de courant simples :
 - o appartement 1 chambre : 15 prises
 - o appartement 2 chambres : 20 prises
 - o appartement 3 chambres : 25 prises
 - o caves : 1 prise
- Interrupteurs :
 - o appartement 1 chambre : 9 interrupteurs + 1 pour terrasse
 - o appartement 2 chambres : 11 interrupteurs + 1 pour terrasse
 - o appartement 3 chambres : 15 interrupteurs + 1 pour terrasse
 - o caves : 1 interrupteur
- Points lumineux :
 - o appartement 1 chambre : 10 points lumineux intérieurs + 1 sur terrasse
 - o appartement 2 chambres : 12 points lumineux intérieurs + 1 sur terrasse
 - o appartement 3 chambres : 16 points lumineux intérieurs + 1 sur terrasse
 - o caves : 1 point lumineux

15.3 Appareils d'éclairage des communs

Les appareils d'éclairage sont prévus en nombre suffisant à tous les niveaux et commandés par détecteur de mouvement sur minuterie.

15.3.1 Luminaire applique murale

SG Lighting 623838 Sidewalk graphite opale 2 x E27 LED + Schneider OVA secours LED 2 x 0,5 W 38351 (ou similaire à choisir par l'architecte)

Concerne : Coursives

Steinel 738013 RS 16L + Schneider OVA secours LED 2 x 0,5 W 38351 (ou similaire à choisir par l'architecte)

Concerne : volume ascenseur/escaliers

SG Lighting 623838 Sidewalk graphite opale 2 x E27 LED (ou similaire à choisir par l'architecte)

Concerne : Terrasses et balcons des appartements

15.3.2 Luminaire extérieur piquet

Newton 35W 55-9951-Z5-M2 (ou similaire à choisir par l'architecte)

Concerne : Abords

15.3.3 Luminaire extérieur ruban LED

Ruban LED ton blanc dans un rail avec plexi de protection.

Concerne : Volume ascenseur/escaliers et range vélos

15.3.4 Luminaire intérieur TL

Caisson TL pour montage apparent avec connexion électrique intégrée.

Base supérieure en PVC ton gris et caisson de protection inférieur translucide.

Concerne : Parkings

15.3.5 Luminaire intérieur ampoule

Luminaire ampoule pour montage apparent avec connexion électrique intégrée.

Base supérieure en PVC ton gris et globe de protection inférieur translucide.

Concerne : Niveau -1 (local entretien, locaux compteurs et caves privatives)

15.4 Appareils de sécurité

15.4.1 Luminaire de sécurité

Un éclairage de sécurité suffisant pour permettre l'évacuation aisée des occupants (dès que l'éclairage normal fera défaut) sera installé suivant les normes en vigueur.

Concerne : Sous-sol – Emplacement suivant impositions SRI.

15.4.2 Extincteur

Fourniture et pose d'extincteurs à chaque niveau du bâtiment.

Concerne : Emplacement selon impositions SRI.

15.4.3 Détecteur incendie

Fourniture et pose de détecteurs incendie, avec sirène d'alerte intégrée, conformes aux réglementations du SRI (Service régional d'Incendie).

15.4.4 Centrale incendie

Centrale incendie en réseau dans l'entrée principale du rez-de-chaussée répertoriant tous les appareils connectés.

Boutons d'alerte en réseau à chaque étage.

Sirène d'alerte en réseau à chaque étage.

Conforme aux réglementations SRI

15.4.5 Pictogrammes

Signalisation par pictogrammes (sorties, sorties de secours, matériel de lutte contre l'incendie, ...) visible et lisible en toutes circonstances.

Les modèles et l'installation seront conformes aux réglementations du SRI (Service régional d'Incendie).

15.5 Vidéo parlophone

15.5.1 Entrée principale bâtiment

Système vidéo parlophone couleur complet comprenant :

- Emetteur du vidéo parlophone placé au rez-de-chaussée du bâtiment au niveau de l'entrée principale.
- Récepteur du vidéo parlophone placé dans chaque appartement.
- Gâche électrique permettant l'ouverture de la porte d'entrée principale du bâtiment depuis chaque appartement.
- Porte étiquette pour affichage du nom des propriétaires (1 par appartement).

Le système est intégré à l'ensemble « boîtes aux lettres ».

15.6 Clavier à code

Clavier à code permettant l'ouverture de la porte d'accès au hall d'entrée principal.

Concerne : Accès au hall d'entrée principal bâtiment

15.7 Sonnettes

Système complet comprenant bouton poussoir extérieur avec porte étiquette.

Concerne : Entités privatives

15.8 Divers

15.8.1 Horloge

Horloge sur tableau avec durée d'activité réglable.

Concerne : Abords

15.8.2 Antenne TV et radio

Possibilité de raccordement à une antenne parabolique collective en toiture.
Un tube vide est en attente dans chaque zone privative.
Le placement éventuel de l'antenne se fera à charge de la copropriété.
Les raccordements et abonnements sont à charge de l'acquéreur.

16 MENUISERIES INTERIEURES

16.1 Portes RF

L'ensemble des éléments composant les portes RF est conforme aux normes en vigueur.
Toutes les portes sont équipées d'un ferme-porte agréé par le service incendie.
La résistance au feu est de 30 ou 60 minutes selon les prescriptions du service incendie.

Concerne : Suivant imposition pompiers

16.2 Portes intérieures

16.2.1 *Portes surfacées*

Les portes prévues au présent cahier de charges sont de type « blocs portes finition blanc ou décor bois ».

Les éléments de la quincaillerie sont en aluminium standard ton naturel et comprennent une poignée double et des rosaces.

Les portes doivent être sélectionnées auprès du fournisseur indiqué par l'entrepreneur.
Pour tout autre type de porte et/ou de pose, les acquéreurs recevront préalablement pour accord un décompte précis.

Les inégalités entre les encadrements de porte et l'enduit de plâtre sont comblées lors des travaux de peinture, à charge de l'acquéreur.

Concerne : Entités privatives rez-de-chaussée et étages 1 et 2

16.2.2 *Portes à peindre*

Les portes sont de type « blocs portes prépeintes ».
Une grille de ventilation blanche sera intégrée en bas des portes.

Concerne : Caves privées

16.2.3 *Peinture sur portes*

Deux couches de peinture aspect satiné, ponçage entre les couches.
La peinture comprend la feuille de porte mais également toutes les pièces qui s'y rapportent (ébrasements, chambranles, ...)

Concerne : Portes RF en sous-sol

16.3 OPTION : Cuisine équipée

Les cuisines équipées sont proposées en option. Elles peuvent être réalisées par le promoteur

Veillez consulter la liste de prix des options à la fin de ce document pour connaître les budgets prévus.

Le prix de vente de l'entité comprend une pose type pour le mobilier et l'équipement. Pour tout autre type de pose, les acquéreurs recevront préalablement pour accord un décompte précis.

16.4 Boîtes aux lettres

Encadrement pour groupe de boîtes aux lettres situé dans le hall d'entrée commun du rez-de-chaussée.

Portillons en panneau décoratif TRESPA (ou similaire) avec serrure à clé et porte étiquette.

Modèle et couleur à choisir par l'architecte.

Panneau central avec réservation pour vidéo-parlophone intégré et case publicité.

Ensemble fixé au mur mécaniquement (fixations invisibles).

17 TERRASSES ET COURSIVES

17.1 Revêtements

17.1.1 Bois

L'ensemble structure et revêtement en Opepe. (ou similaire)

Planches striées antidérapantes sur toute la longueur, les marches et contremarches.

Pose légèrement ajourée.

Finition naturelle, sans traitement.

Concerne : Terrasse de l'appartement 2A et les balcons des appartements aux niveaux R+1 et R+2

17.1.2 Pavés

Pavés béton décoratifs posés sur gravier à choisir par l'architecte.

Concerne : Terrasses R0

17.1.3 Béton brut

Coursives en béton brut.

Concerne : coursives R+1 et R+2

17.2 OPTION : Terrasses en toiture

Pour les appartements 2B et 2C il y a la possibilité de réaliser une terrasse en toiture avec les finitions suivantes :

- Revêtement toiture plate : gravier roulé

- Escalier en acier galvanisé avec un garde-corps en verre oblique
- Main-courante le long du mur constituée d'un tube circulaire en acier métallisé et poudré, avec fermeture du tube sur les bouts
- Revêtement bois de la terrasse et planches terrasse sur l'escalier
- Bardage de la sous face de l'escalier
- Garde-corps en acier métallisé et poudré sur la terrasse

Veillez consulter la liste de prix des options à la fin de ce document pour connaître les budgets prévus.

Concerne : Appartement 2B et 2C

18 FERRONNERIE

18.1 Auvent

Auvent composé de cornières en acier métallisé et poudré.
Finition avec panneau décoratif TRESPA (ou similaire) double face.
Teinte grise à choisir par l'architecte.

Concerne : Portes d'entrée 2A, 2B, 2C, 2D et 2E

18.2 Garde-corps acier

18.2.1 *Garde-corps acier fixe*

Garde-corps constitué de plats en acier métallisé et poudré.
Plat acier périphérique et plats intermédiaires verticaux espacés de 11 cm pour les extrémités des coursives.
Plat inférieur complémentaire horizontal à hauteur de tranche de dalle pour fixation mécanique.
Ton gris à déterminer par l'architecte

Concerne : Coursives communes.

Garde-corps constitué de plats en acier métallisé et poudré.
Plat acier supérieur et plats verticaux espacés de 100 CM maximum (à répartir).
Pied de fixation sous chaque plat vertical.
Ton gris à déterminer par l'architecte.

Concerne : Terrasses privatives sur coursives

18.2.2 *Garde-corps acier ouvrant*

Garde-corps constitué de plats en acier métallisé et poudré.
Partie ouvrante équipée d'une double charnière latérale
Ton gris à déterminer par l'architecte

Concerne : Accès aux terrasses privatives sur les coursives, accès jardins, accès escalier sous-sol dans volume ascenseur/escalier

18.2.3 Garde-corps verre

Feuille de verre feuilleté transparente.
Arrêtes meulées et polies.
Pose entre feuilles de verre légèrement ajourée

Concerne : balcons entités privées et terrasse 2A

19 ASCENSEUR

Ascenseur intérieur/extérieur électrique de marque réputée (KONE, ASCELEC, etc...).
Capacité : capacité minimum pour usager en chaise roulante
Accessibilité pour personnes à mobilité réduite en chaise roulante.
Finition intérieure : miroir, plafond lumineux, finition stratifiée à choisir par l'architecte.

Mise en œuvre suivant prescriptions du fabricant et toutes normes en vigueur (sécurité, incendie, ...).

20 VENTILATION

Le système de ventilation proposé est de type C.

Les acquéreurs des appartements peuvent également choisir un système de ventilation double flux type D. Ce système de ventilation est proposé en option et fera l'objet d'un supplément qui sera calculé sur première demande et au cas par cas en fonction de la taille et de la disposition de l'appartement.

20.1 Système de ventilation type C

Tous les locaux humides enclavés (salle de bains, WC, ...) sont raccordés à une ventilation mécanique de type extraction.

Les locaux non enclavés (séjour, chambre à coucher, etc...) sont équipés de prises d'air réglables manuellement intégrées dans le dormant supérieur des châssis.
La longueur de prises d'air est définie suivant volume des locaux à ventiler.

Les séchoirs ne peuvent être raccordés sur les ventilations et devront donc être à condensation.
Les hottes de cuisine doivent être à recyclage. (pas de raccordement vers l'extérieure)

Les gaines de ventilation sont destinées à l'évacuation d'air vicié. L'emplacement des bouches de ventilation et les conduites seront placées en coordination avec l'emplacement des autres techniques.
Les gaines de ventilation sont intégrées dans des faux-plafonds (hormis débarras).

Tous les éventuels ouvrages encastrés et les traversées de parois, murs et plafonds se feront selon les règles de l'art et respecteront les impositions RF.

Les grilles de ventilation seront de ton blanc.

20.2 OPTION : Système de ventilation type D (VMC)

Le système de ventilation type D a pour but d'amener la quantité d'air neuf hygiénique, fonction du taux d'occupation et du type d'activité. Afin d'optimiser le rendement énergétique de l'installation, l'air neuf aspiré est réchauffé par l'air rejeté au travers d'un échangeur.

Le système devra être conforme aux normes en vigueur, tant au niveau national qu'europpéen, et respecter strictement les prescriptions du Service d'incendie.

Descriptif des éléments composant le système de ventilation :

- Récupération de chaleur à haut rendement
- Filtres
- Ventilateurs centrifuges avec moteur électronique à courant continu haut rendement
- Régulation intégrée permettant de définir 3 modes de débit de ventilation (ralenti, normal, supérieur) ainsi que des plages horaires de fonctionnement.

Pour toutes les entités privatives, un groupe individuel et autonome sera installé, dans un espace technique réservé par l'architecte et indiqué sur ses plans.

NB : pour ce type de ventilation, les hottes de cuisine seront des hottes à recyclage (pas de raccordement vers l'extérieur).

20.2.1 *Gaines de ventilation*

Les conduits sont destinés à l'amenée d'air frais ou à l'évacuation d'air vicié, dans le système de ventilation prescrit. Les bouches de ventilation et les conduits seront placés en coordination avec l'emplacement des autres techniques.

Les gaines de ventilation sont intégrées dans les faux plafonds (hormis débarras).

20.2.2 *Bouches de ventilation*

La disposition des entrées et sorties d'air du local et le choix du type de bouche seront étudiés de telle manière que l'ensemble de la zone d'occupation soit correctement balayé par le flux d'air. Les grilles de ventilation seront de ton blanc.

21 ABORDS ET PARKING

21.1 Revêtements extérieurs

21.1.1 *Pavés en béton type klinkers*

Pavés de béton surface « lisse » de forme rectangulaire placés sur les zones pour piétons et voitures. Résistance type trafic mi-lourds.
Couche de pose perméable et drainante permettant la mise en œuvre.
Ton gris clair et gris foncé.

Concerne : rez-de-chaussée : suivant plans

21.1.2 Dalles gazon

Dalle gazon de dimensions (L/L/H) 54,9 cm x 39 cm x 3,8 cm

Concerne : rez-de-chaussée : suivant plans

21.2 Plantations

Pelouses, arbres fruitiers, arbres feuillus indigènes, haies sur terre et haies dans bacs. Selon plan de l'architecte.

21.3 Clôtures

Clôture hauteur +/- 100 cm. Maille type « panneau » à division rectangulaire.
Tous les éléments vus ton vert moyen.

Concerne : mitoyenneté jardins privés avec ferme et avec étang

21.4 Parking intérieurs

21.4.1 Marquage au sol

Tracé des places de parkings intérieurs par peinture spéciale sur revêtement béton lissé.
Peinture ton blanc.

21.4.2 Numéros de parking

Plaques murales en PVC rigides fixées aux murs avec numéros adhésifs.
Modèle et ton à déterminer par l'architecte.

21.5 Parking extérieurs

Support de plaque minéralogique pour attribution de parking.

21.6 Range vélos

21.6.1 Range vélos extérieur

21.6.1.1 Construction

- Ossature en tube acier galvanisé
- Poteaux tube acier 80 x 80 mm
- Traverses tube acier 80 x 50 mm
- Lisse de protection tube acier diamètre 40 mm en fond d'abri
- Pieds réglables en hauteur
- Visserie anticorrosion

21.6.1.2 Couverture

- Verre feuilleté «stadip» incolore, formats identiques, en feuillure entre arceaux acier et couvre joints
- Longérons tube acier 100 x 100 m

21.6.1.3 Finition

- Peinture polyester thermodurcissable cuite à 200°C, insensible aux UV
- Couleur au choix dans la gamme RAL

21.6.1.4 Habillage

- Verre trempé clair «securit» 8mm
- Joint poli industriel
- Fixation par vis poêlier, canon nylauto

21.6.1.5 Fixations

- Chevilles chimiques dans l'enrobé sur platines
- Chevilles expansions sur dalle ou plots béton

Ensemble range vélos en acier galvanisé constitué d'arceaux demi-cercle (pour pose cadenas) d'appui roue avant pour 9 vélos.

21.6.2 Range vélos intérieur

Ensemble range vélos en acier galvanisé constitué d'arceaux demi-cercle (pour pose cadenas) d'appui roue avant pour 20 vélos.

Fixation murale

21.7 Borne incendie

Borne incendie type BH 100 selon normes en vigueur.

21.8 Totem

Totem double face mentionnant le nom de la résidence, le numéro de l'immeuble ainsi que le nom du promoteur/entrepreneur.

22 NETTOYAGE

Avant réception de chaque entité privative ou commune, le chantier sera nettoyé afin de livrer les lieux dans un état de propreté suffisant :

- balayage
- dépoussiérage
- enlèvement des résidus adhérents (plâtre, mortier, silicone, ...)
- brossage des murs apparents
- nettoyage à l'eau des appartements

23 PARTICULARITES

23.1 Prestations prévues

Pour les acquéreurs qui n'auront pas formulé de remarques dans les 30 jours après avoir été contactés par courrier par le promoteur en ce qui concerne le choix des matériaux pouvant être modifiés, les constructions seront réalisées avec les équipements choisis par le promoteur dont le budget est détaillé ci-avant.

Les placards, armoires et ameublements figurant aux plans ne sont pas compris dans le prix d'achat de l'appartement.

23.2 Entreprises réservées

Aucune autre entreprise que celles désignées par le promoteur n'aura le droit d'effectuer des travaux sur le chantier sans accord du promoteur.

23.3 Contrat

La présente description fait partie du contrat de construction établi entre le promoteur et l'acheteur. Toute modification de construction ou exécution supplémentaire qui seront acceptées aux conditions reprises ci-avant doivent être spécifiées à part, et ceci 40 jours ouvrables avant la réalisation des travaux.

23.4 Cotation des plans

Les cotes inscrites aux plans sont des mesures entre les maçonneries brutes. Une différence éventuelle entre les mesures indiquées et les mesures réellement calculées après travaux ne pourra donner lieu à aucune réclamation.

23.5 Garanties

23.5.1 La garantie financière¹

L'acquéreur d'une habitation à construire ou en cours de construction dispose de certaines garanties financières. La protection financière consiste en un cautionnement égal à 5% du prix de l'habitation à construire.

L'acheteur sera ainsi prémuni contre l'insolvabilité éventuelle du vendeur ou de l'entrepreneur qui ne serait plus en mesure de poursuivre la construction. C'est la banque qui devra remettre à disposition les fonds pour l'achèvement ou le remboursement.

Le notaire vérifiera l'existence et la conformité de la garantie financière. Il s'agit là d'une exigence légale visant à assurer le mieux possible la protection de l'acheteur.

¹ www.notaire.be

23.5.2 La garantie décennale²

Pendant 10 ans (à compter de la réception provisoire), l'acheteur a un recours, contre le vendeur, l'architecte et l'entrepreneur pour les problèmes de stabilité et d'étanchéité.

23.6 Conventions

Toutes conventions et/ou promesses n'ayant pas été confirmées par écrit ne seront, à aucun moment, pris en considération soit par le promoteur, soit par l'acquéreur.

23.7 Modifications techniques

La présente description est établie sous réserve de toute modification technique ou autre jugée indispensable par le promoteur et l'architecte, sans l'établissement d'un préavis et en considérant qu'il n'y aura en aucun cas une moins-value pour l'acquéreur.

Weiswampach, le 05 août 2016.

Pour le promoteur, ELSEN et FILS S.A.
Monsieur Richard ELSEN
Administrateur-Délégué

Pour le bureau d'architecture, CRAHAY & JAMAIGNE S.C.R.L.
Monsieur Jean-François CRAHAY
Architecte



Pour le vendeur, PIERRE & NATURE LUXEMBOURG S.A.
Monsieur Jean-Pierre TRINON
Directeur Général

² www.notaire.be